

Luxembourg, le 4 mars 2019

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de décembre 2018.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 6 points de base par rapport au mois de novembre 2018 pour s'élever à 1,45 % au mois de décembre 2018 tandis que le volume des crédits nouvellement accordés a progressé de 193 millions d'euros en rythme mensuel pour s'établir à 440 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle, le taux a diminué de 10 points de base tandis que le volume des nouveaux contrats a augmenté de 169 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a baissé de 6 points de base sur un mois pour s'établir à 1,86 % au mois de décembre 2018. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 123 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 428 millions d'euros durant la dernière période de référence. En glissement annuel, le taux a progressé de 4 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 65 millions d'euros⁴.

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

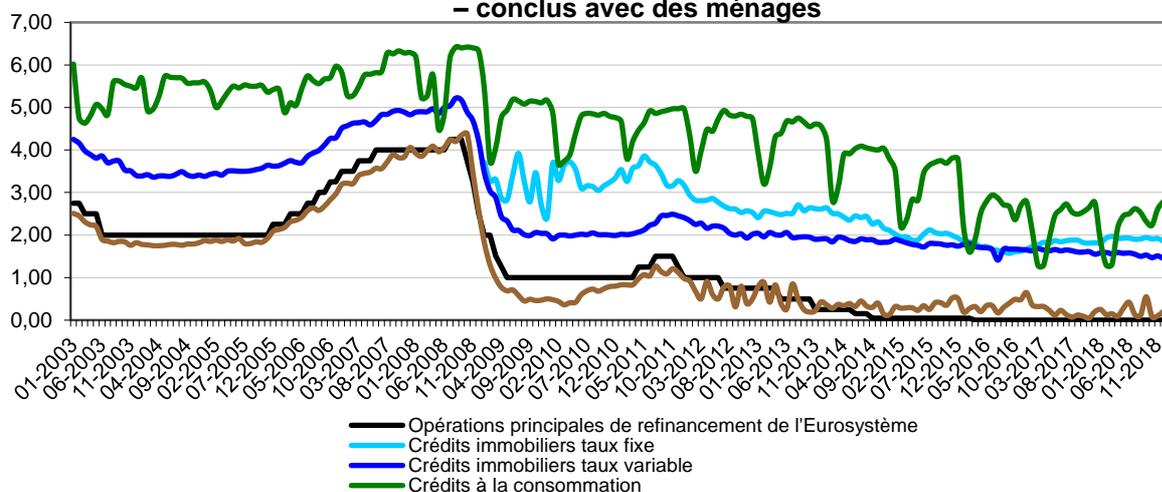
3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 seulement pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

4 Il convient de souligner que les volumes de nouveaux prêts immobiliers à taux fixe ont été révisés entre le mois de janvier 2017 et le mois de décembre 2017. Ces données révisées reflètent de manière plus fidèle la dynamique du crédit en produisant des estimations plus précises des variations annuelles du volume des nouveaux prêts immobiliers. Enfin, il importe de noter que ces révisions des volumes ont eu un impact négligeable sur la série des taux d'intérêt.

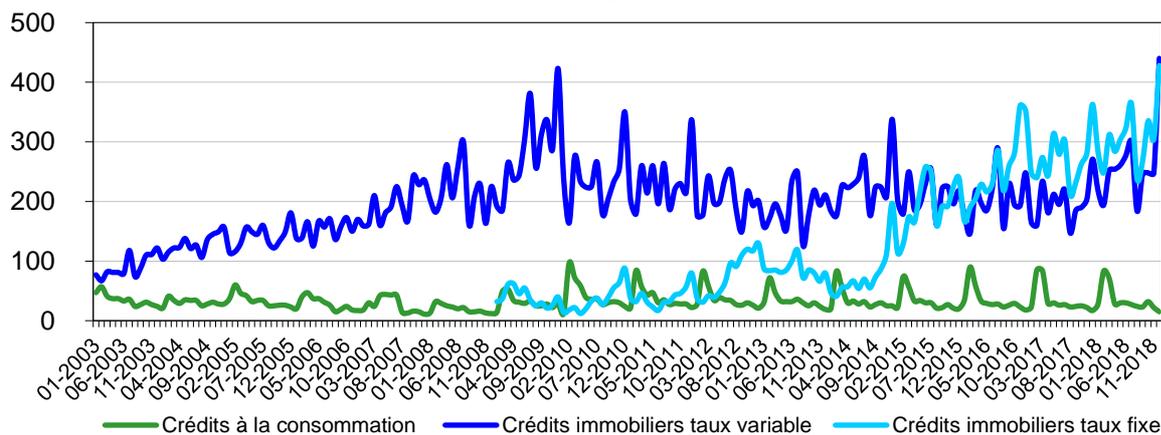
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 18 points de base entre le mois de novembre 2018 et le mois de décembre 2018 pour atteindre 2,79 % tandis que le volume d'activité a baissé de 7 millions d'euros pour s'inscrire à 15 millions d'euros au mois de décembre 2018. En glissement annuel, le taux d'intérêt ainsi que le volume d'activité sont restés relativement stables.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a progressé de 11 points de base en comparaison mensuelle pour s'inscrire à 21 points de base au mois de décembre 2018.

**Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts
– conclus avec des ménages**



**Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits
conclus avec des ménages (en millions d'euros)**



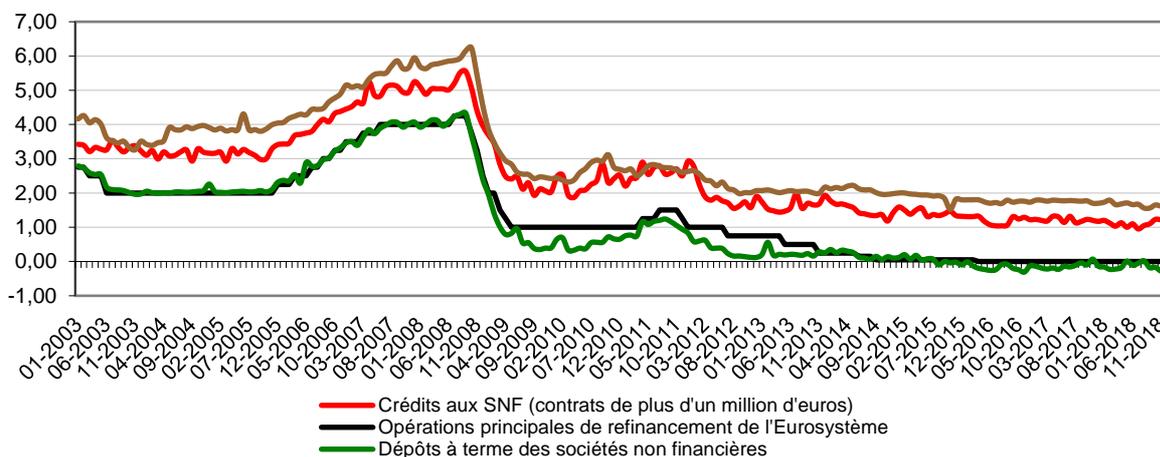
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF a augmenté de 3 points de base sur un mois pour s'élever à 1,65 % au mois de décembre 2018. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a progressé de 129 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 908 millions d'euros durant le mois de décembre 2018. En comparaison annuelle, ce taux a diminué de 5 points de base tandis que le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 47 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a augmenté de 2 points de base en comparaison mensuelle pour s'élever à 1,24 % durant la dernière période de référence. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 168 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 5 643 millions d'euros au mois de décembre 2018. En comparaison annuelle, ce taux a augmenté de 7 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté 366 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an s'est établi à -24 points de base au mois de décembre 2018 contre -28 points de base le mois précédent.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts
– conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante:

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Département Relations internationales et communication
Section Communication
Tél. : (+352) 4774-4265 ou 4599
Email : press@bcl.lu
www.bcl.lu